



**ROC FLEURI**  
LYCÉE PRIVÉ POLYVALENT

## TARIFS 2023/2024

(Seuls les stages donnent droit à une déduction sur les repas).

<b>Régime</b>  <b>Classes</b>	<b>Un étudiant EXTERNE paiera seulement la Contribution de l'étudiant, soit :</b>	<b>Un étudiant DEMI-PENSIONNAIRE paiera la contribution de l'étudiant + les repas de midi, soit un total de :</b>	<b>Un étudiant INTERNE paiera la contribution de l'étudiant + les repas de midi, + Internat, soit un total de:</b>
BTSA 1 <sup>ère</sup> année	150 € /mois	254 €/mois	386 €/mois
BTSA 2 <sup>ème</sup> année	150 € /mois	254 €/mois	386 €/ mois

**La contribution des familles** comprend : l'assurance individuelle accident des élèves à la MSA, les différentes cotisations de début d'année, les photocopies distribuées par les enseignants, un forfait individuel de photocopies, les frais de fonctionnement de l'atelier théâtre et des différents ateliers proposés par la vie scolaire. La préparation et l'inscription TOEIC.

A la demande des familles, nous avons opté depuis plusieurs années pour la **mensualisation SUR DIX MOIS d'octobre 2023 à juillet 2024.**

Le paiement en 10 mensualités est une facilité accordée aux familles, en aucun cas il ne peut être possible de rapprocher ce dixième du temps réel passé en formation sur un mois donné.

**Le premier prélèvement d'OCTOBRE 2023 sera forfaitaire suivant le régime :**

- 150 € pour un élève externe
- 250 € pour un élève demi-pensionnaire
- 380 € pour un élève interne

Début novembre 2023, vous recevrez, **la facture annuelle** pour la période de septembre 2023 à juin 2024, reprenant selon la classe et le régime de l'enfant, la somme indiquée dans le tableau ci-dessus. L'acompte versé sera déduit de cette facture. Un échéancier sera joint à cette facture.

### **REMARQUE :**

**En cas d'abandon de scolarité ou de changement de régime, il est rappelé que tout mois commencé est dû.**

Madame, Monsieur.....ont pris connaissance et acceptent les modalités de paiement de la scolarité de leur enfant.

Fait à..... Le.....  
Signature du responsable précédée de la mention « bon pour accord »